Etablissement Régional d'Enseignement Adapté
15 Rue des Glycines
24751 Trélissac Cedex
Téléphone : 05 53 54 41 20
mailto: pr.0240112s@ac-bordeaux.fr

REGLEMENT DE CONSULTATION

ARTICLE 1–OBJET ET FORME DE LA CONSULTATION

- Objet : marché à bons de commandes pour la fourniture de petits matériels et produits pour l'entretien des locaux

- Forme

Les prestations feront l'objet d'un marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du code des Marchés Publics.
Le marché est constitué de 5 lots :
- Lot N°1–Produits d'entretien sols et surfaces
- Lot N°2–Sanitaires et papier toilette
- Lot N°3–Hygiène des mains et papier d'essuyage
- Lot N°4–Produits de lavage vaisselle

ARTICLE 2–DUREE DU MARCHE ET PERIODE D'EXECUTION

Le marché sera notifié au plus tard le 28 septembre 2018 et son exécution débutera le 1er octobre 2018 pour une durée d'un an reconductible deux fois aux conditions fixées dans le Cahier des Clauses Particulières.

ARTICLE 3–ALLOTISSEMENT

Le marché est alloti. Le marché est constitué de quatre lots, les candidats peuvent répondre au(x) lot(s) de leur choix mais de manière complète sans omettre aucun des produits proposés dans le lot choisi.

ARTICLE 4–DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à trente jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 5–MODALITES DE RETRAIT DU DCE, DU RC ET DU CCAP

Le Règlement de Consultation (RC) et le Cahier des Clauses Générales et Particulières (CCAP) peuvent être retirés gratuitement sur le site de l'AJI.
Les dossiers ne seront pas disponibles physiquement à l'EREA Joël Jeannot pour cause de vacances scolaires.

ARTICLE 6–PRESENTATION DES OFFRES

- Pièces de la candidature :
- copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire
- déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il ne fait l'objet d'aucune condamnation qui interdirait tout soumissionnement, conformément à l'article 43 du code des Marchés Publics. DC1
- Déclaration du candidat individuel DC2

- Pièces de l'offre
- Acte d'engagement. DC3
- Un relevé d'identité bancaire
- Le ou les bordereaux des prix unitaires joints, aucun autre formulaire admis
- Les fiches techniques de chaque produit
- Les fiches de sécurité de chaque produit : leur omission entraînerait la nullité de la candidature.
- Le CCP signé
- Lettre de candidature DC1
- Déclaration du candidat individuel DC2
- Organisation administrative, commerciale et technique de l'entreprise candidate
- Les marchés précédents dont le candidat est actuellement le titulaire

ARTICLE 7 – MODALITES ET DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Transmission sous forme « papier »

Transmission sous pli fermé portant les mentions suivantes :
- Nom et adresse du candidat
- Ne pas ouvrir
- Offre pour « Produits et matériels d'entretien 2018 ».

Ce pli pourra être déposé contre récépissé de 8h à 17h durant les jours d'ouverture (du lundi au vendredi), ou envoyé par courrier par pli recommandé avec AR avant la date limite de réception des offres à l'adresse suivante : EREA Joël JEANNOT, 15 rue des Glycines, BP 54, 24751 TRELISSAC.

Date limite de réception ou de dépôt : le 7 septembre 2018 à 17h00.

Les plis qui seraient remis ou dont l'accusé de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ainsi que remis non cachetés, ne seront pas retenus et renvoyés à l'expéditeur.

Transmission sous forme électronique

Les offres devront être déposées à l'adresse suivante : gest.0240112s@ac-bordeaux.fr jusqu'au 7 septembre 2018 17h00.

ARTICLE 8 – LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU MARCHE

Le jugement des offres

Les critères suivants classés par ordre préférentiel permettront d'arrêter le choix du candidat :

1. La qualité des produits (importance des échantillons) : 50%
2. Le prix qui devra être réaliste en fonction des prestations proposées : 40%
3. La qualité des services associés comme l'accessibilité à une personne désignée par tous moyens de communication pour recueillir conseils et avis circonstanciés : 10%

La pondération suivante sera appliquée :

1. 10 points maximum pour le premier critère
2. 8 points pour le deuxième critère.
3. 2 points pour le troisième critère

L'offre qui aura le mieux répondu aux critères sera retenue avec la note maximale, 10 pour la qualité des produits, 8 pour le prix et 2 pour la qualité des services.

Les offres suivantes seront notées en prenant la note maximale – (son rang de classement X coefficient de notation), ce dernier est égal à la note maximale divisée par le nombre de candidats.
L'offre la mieux classée devra fournir une attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité et les justificatifs prévus à l'article 46 du Code des Marchés Publics et repris dans le formulaire NOTI2.

ARTICLE 10 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires les candidats pourront joindre le gestionnaire, Monsieur ROBERT, par téléphone exclusivement, au 06 49 95 90 16 du 24 juillet au 25 août 2018 entre 9h00 et17h00.
Le gestionnaire sera joignable à partir du 27 août à l'EREA Joël Jeannot au 05 53 54 41 20, par mail gest.0240112s@ac-bordeaux.fr et toujours au 06 49 95 90 16.